



## MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 RUE SAINT CLAUDE - 95590 NERVILLE-LA-FORET  
TELEPHONE : 01 34 69 21 17 - mairie@nerville-la-foret.fr  
Site Web : <http://www.nerville-la-foret.fr>

### Liste des délibérations

Examinées en séance du conseil municipal réuni le  
**Vendredi 22 avril 2026**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**  
M. DRI **Adjoint**  
M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO, G.  
MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUULT, A.S. RUGONI et P.  
VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET  
M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL  
Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Délibération	Objet	
CR260320	Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 annexé à la présente convocation ;	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.01/20260422	Vote du Compte Financier Unique Commune 2025	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.02/20260422	Intégration du résultat de fonctionnement transféré du syndicat intercommunal de transport des 3 forêts	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.03/20260422	Affectation du résultat 2025	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.04/20260422	Vote des taux d'imposition 2026	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.05/20260422	Subventions aux associations	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.06/20260422	Vote du budget prévisionnel 2026	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.07/20260422	Acquisition de la parcelle A 192	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
D.08/20260422	Acquisition des parcelles AB 39 et AH 252	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité
DA 01/20260422	Adoption du CFU assainissement 2025	<b><u>ADOPTE</u></b> Unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - CANTON DE L'ISLE-ADAM



## MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 RUE SAINT CLAUDE - 95590 NERVILLE-LA-FORET  
TELEPHONE : 01 34 69 21 17 - [mairie@nerville-la-foret.fr](mailto:mairie@nerville-la-foret.fr)  
Site Web : <http://www.nerville-la-foret.fr>

<b>DA</b> <b>02/20260422</b>	Transfert des excédents d'assainissement	<b>ADOpte</b> Unanimité
---------------------------------	--	----------------------------

Nerville la forêt, le 29/04/2026

Le Maire  
Philippe VAN HYFTE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**

M. DRI **Adjoint**

M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO,  
G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI  
et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET

M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL

Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D01\_20260422-BF



**Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financières de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	481 257,78 €
Recettes	621 843,76 €

Résultat de l'exercice	140 585,98 €
Excédent/déficit antérieur reporté	223 631,57 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>364 217,55 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	324 864,64 €
Recettes	660 366,83 €
Résultat de l'exercice	335 502,19 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-191 313,49 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>144 188,70 €</b>

**L'ENSEMBLE**

Dépenses	806 122,42 €
Recettes	1 282 210,59 €
Excédent/déficit antérieur reporté	508 406,25 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>508 406,25 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire, Philippe VAN HYFTE, se 508 406,25 € retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. Otelo DRI, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

M. VAN HYFTE, Maire  
M. DRI Adjoint  
M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO,  
G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI  
et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET  
M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL  
Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D02\_20260422-BF



**Objet : Intégration du résultat de fonctionnement transféré suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5211-41-3 relatifs aux conséquences de la dissolution d'un établissement public de coopération intercommunale et à la répartition de son actif et de son passif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de la collectivité ;

Vu l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts et fixant les modalités de répartition de l'actif, du passif et des résultats entre les collectivités membres ;

Considérant que, dans le cadre de cette dissolution, une quote-part du résultat de fonctionnement du syndicat a été attribuée à la collectivité pour un montant de 53,38 € ;

Considérant que cette somme a été comptabilisée par le comptable public et qu'il convient désormais de procéder à son intégration budgétaire ;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire ce montant en section de fonctionnement, au chapitre 002  
– Résultat de fonctionnement reporté ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

### DÉCIDE

**-D'APPROUVER** l'intégration au budget principal M57 de la quote-part de résultat de fonctionnement transférée par le Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts, pour un montant de : 53,38€

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture.**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**

M. DRI **Adjoint**

M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO, G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET

M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL

Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D03\_20260422-AR



**Objet : AFFECTATION DE RESULTAT**

Selon l'instruction budgétaire et comptable M 57, après avoir arrêté les comptes de l'exercice et voté le compte administratif, le conseil municipal doit délibérer afin d'affecter le résultat de la seule section de fonctionnement de l'exercice N. Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une reprise pure et simple dans la section d'investissement.

**Considérant** que le Compte Financier Unique 2025, voté et adopté en séance du 22 avril 2026 fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 364 217.55 €

**Considérant** que le Compte Financier Unique 2025, voté et adopté en séance du 22 avril 2026 fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 144 188.70€

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération en date du 22 avril 2026 relative à la présentation et au vote du compte financier Unique, exercice 2025

**Vu le transfert des excédents du Compte Financier Unique 2025 du budget de l'assainissement** au regard du transfert de compétence au SIAPIA de la région de l'Isle Adam au 01/01/2026, pour 130 377,67 € en fonctionnement et 26 774,14 € en investissement

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le  
ID : 095-219504453-20260422-D03\_20260422-AR



**Conseil Municipal du 22/04/2026**  
**D.03/2026.04.22**

**Vu la dissolution et le transfert du résultat** de fonctionnement du syndicat de transport des 3 forêts pour la somme de 53,38 €

**Vu l'état des restes à réaliser,**

**Vu l'exposé des motifs ci-dessus,**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés

**D'AFFECTER :**

La somme de **494 648,60 €** (364 217,55 +130 377,67+53,38) à l'article R 002 en recettes de fonctionnement

La somme de **0 €** à l'article 1068 en recettes d'investissement

La somme de **170 962,84 €** (144 188,70+26 774,14) à l'article R 001 en recettes d'investissement

**DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture .**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**  
M. DRI **Adjoint**  
M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO,  
G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI  
et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET  
M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL  
Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D04\_20260422-BF



**Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

Par délibération du 3 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

**TFPB : 29.95%**

**TFPNB : 69.56 %**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

**TH :15.13%**

**TFB :29.95%**

**TFPNB :69.56 %**

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture .**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYETE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D05\_20260422-BF



Conseil Municipal du 22 avril 2026  
D.05/2026.04.22

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTOISE**  
**CANTON DE L'ISLE ADAM**  
**COMMUNE DE NERVILLE LA FORET**

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. VAN HYFTE, **Maire**

M. DRI **Adjoint**

M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO,  
G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI  
et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET

M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL

Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

**OBJET: LISTE DES SUBVENTIONS NON DESTINEES AUX ENTREPRISES - COMMUNE**

Mme FALLET étant présidente de l'association 1863, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**VOTE** la liste des subventions non destinées aux entreprises de la façon suivante :

**ARTICLE 65748**

MJC PRESLES	150 €
1863 – NOUVEAU VILLAGE	1 000 €
APRE	800 €
SAPEURS POMPIERS	130 €
AKEN	800 €
LA CROIX ROUGE	150 €
UNC NERVILLE PRESLES	150 €
ANGV NERVILLOISE	200 €
FNACA BRUYERES	120 €
LA NERVILLOISE	200 €
TJAYU TAEKWENDO	200 €

IASEF L'ISLE-ADAM	150 €
ASSOCIATION ESPOIR	450 €
LA PETITE TRIBU	500 €
ADEAS	500 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>5500 €</b>

ARTICLE 657362

Nom	Montant
Centre Communal d'Action Sociale	8 000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025, chapitre 65

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture .**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET**

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**  
M. DRI **Adjoint**  
M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO,  
G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI  
et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET  
M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL  
Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** le budget primitif principal 2026 par chapitre, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :  
Dépenses : 1 100 055.69 €  
Recettes : 1 100 055.69 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 1 005 839.92 €  
Recettes : 1 005 839.92 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture .**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D07\_20260422-DE



Conseil Municipal du 22 avril 2026  
**D.07/2026.04.22**

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET**

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**

M. DRI **Adjoint**

M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO, G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET

M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL

Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

**Objet : URBANISME - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE  
A 192**

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée A 192 classée en zone N du P.L.U :

- D'une superficie de 960 m<sup>2</sup> pour la parcelle AB 39 au lieu-dit les coutumes, parcelle située en zone N et dans l'Espace Naturel Sensible dit des coutumes.

Au prix estimatif de 2,27 € le m<sup>2</sup> soit 3139,20 €  
Majoré du montant des frais liés à l'acquisition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'acquisition la parcelle A 192 pour une superficie de 960 m<sup>2</sup> au profit de la commune.

Prix principal d'acquisition : 3139,20 € majoré des frais liés à l'acquisition.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant cette acquisition.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture.**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le  
ID : 095-219504453-20260422-D07\_20260422-DE



Conseil Municipal du 22 avril 2026  
D.



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**  
M. DRI **Adjoint**  
M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO,  
G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI  
et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET  
M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL  
Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D08\_20260422-DE



**Objet : URBANISME - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES  
AB 39 et AH 252**

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées AB 39 et AH 252 classée en zone N du P.L.U :

- D'une superficie de 379 m<sup>2</sup> pour la parcelle AB 39 au lieu-dit la Brèche, parcelle située en zone N et dans l'Espace Naturel Sensible dit des coutumes.
- D'une superficie de 3 398 m<sup>2</sup> pour la parcelle AH 252 au lieu -dit le Fond des ruelles située en zone N

Au prix estimatif de 2,38 € le m<sup>2</sup> soit 9 000,00 €  
Majoré du montant des frais liés à l'acquisition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

● **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AB 39 pour 379 m<sup>2</sup> et AH 252 pour 3 398 m<sup>2</sup> au profit de la commune.

Prix principal d'acquisition : 9000,00 € majoré des frais liés à l'acquisition.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant cette acquisition.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

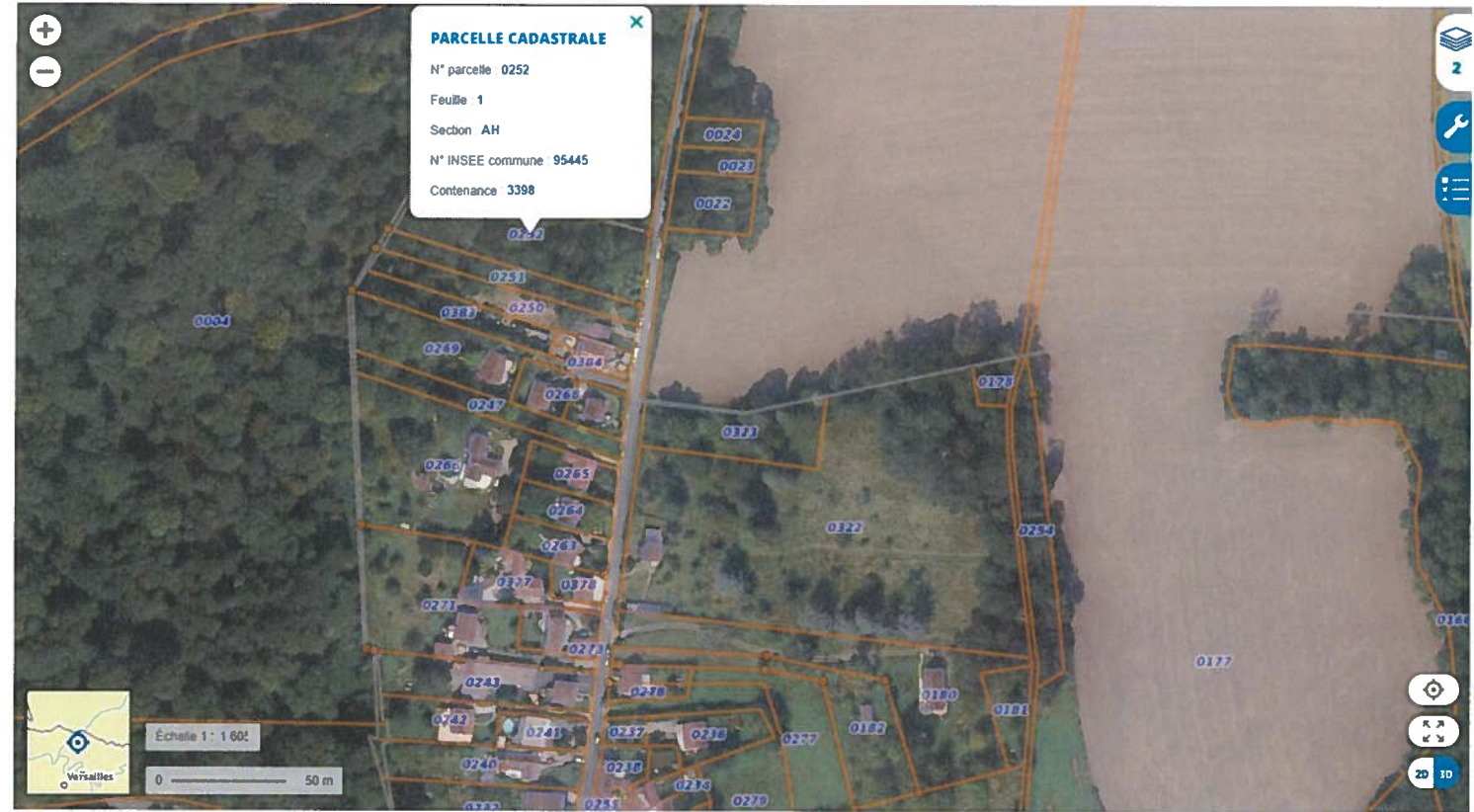
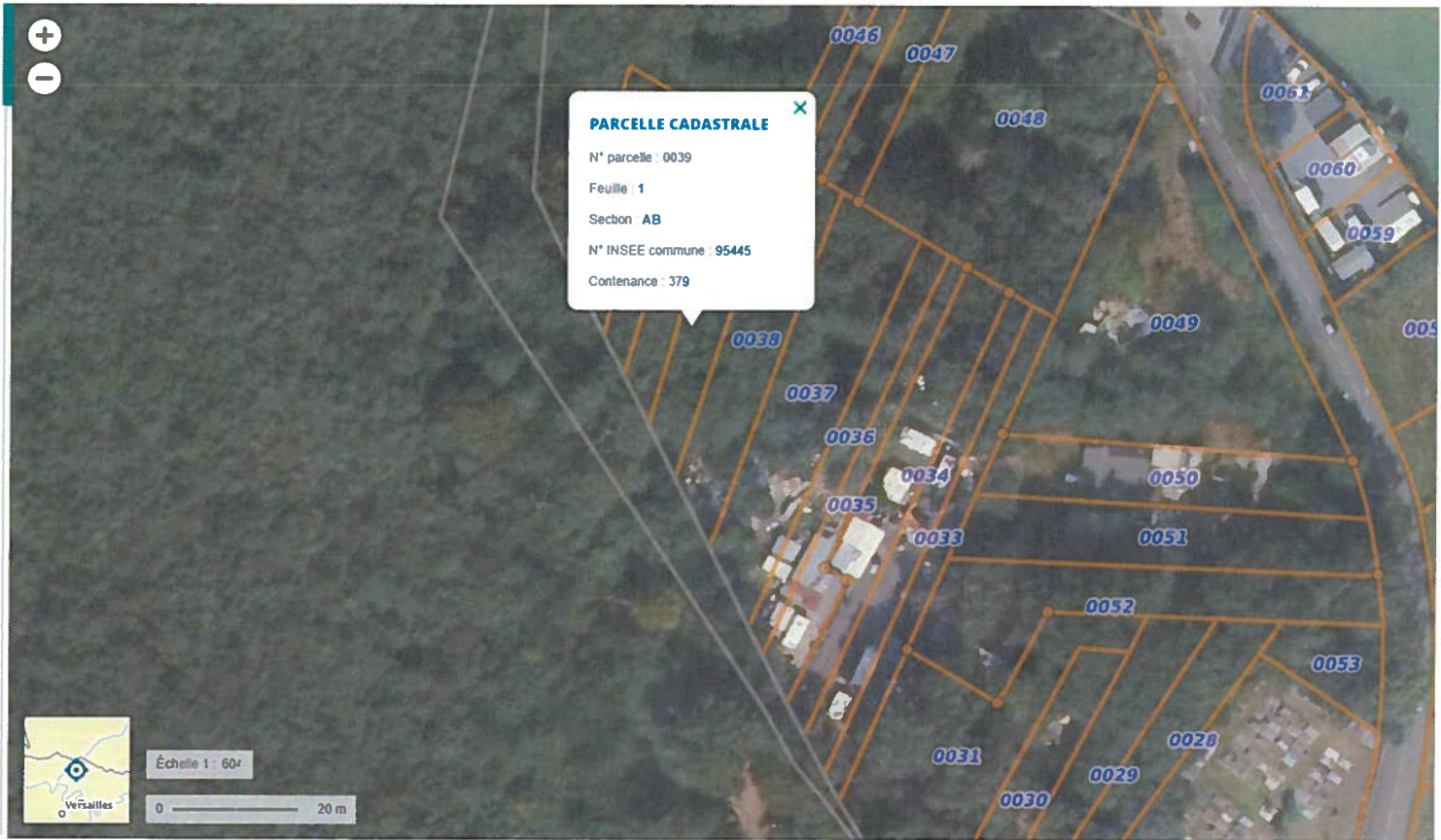
**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture.**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le  
ID : 095-219504453-20260422-D08\_20260422-DE

Conseil Municipal du 22 avril 2026  
D.08/2026.04.22



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, **Maire**

M. DRI **Adjoint**

M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO, G. MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI et P. VELOSO **Conseillers Municipaux**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET

M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL

Mme MOUSSETTE

Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-DA01\_20260422-BF



**Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025 - ASSAINISSEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de l'assainissement ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financières de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget assainissement fait ressortir les résultats suivants :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	11 956,72 €
Recettes	20 670,04 €
Résultat de l'exercice	8 713,32 €
Excédent/déficit antérieur reporté	121 664.35 €

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>130 377,67 €</b>
--------------------------------	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	47 261,31€
Recettes	9 646,52 €
Résultat de l'exercice	- 37 614,79 €
Excédent/déficit antérieur reporté	64 388,93 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>26 774,14 €</b>

**L'ENSEMBLE**

Dépenses	59 218,03 €
Recettes	30 316,56 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-28 901,47 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>157 151,81 €</b>

Après présentation du CFU 2025 de l'Assainissement, Monsieur le Maire, Philippe VAN HYFTE, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. DRI, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à TREIZE Voix, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget d'assainissement,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture .**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026  
LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM  
COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

Date de Convocation : 10 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente,  
- en exercice : 15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la  
- présents : 12 Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la  
- votants : 14 présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE  
LA FORET.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ETAIENT PRESENTS :**

M. VAN HYFTE, Maire  
M. DRI Adjoint  
M.A. BONNAUD, J.L. DESBARBIEUX, B. FALLET, D. MARIANO, G.  
MOIGNE, M. ROBERT, A. RONNEL, M. RUAULT, A.S. RUGONI et P.  
VELOSO **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Mme DAVIRON ayant donné pouvoir à Madame FALLET  
M. GILLES ayant donné pouvoir à M. RONNEL  
Mme MOUSSETTE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-DA02\_20260422-BF



Mme FALLET a été nommée secrétaire de séance

**Objet : TRANSFERT DE L'EXCEDENT DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT PAR SUITE DU  
TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2026**

**Vu** le code des collectivités territoriales

**Vu** le compte financier unique du budget d'assainissement de l'exercice 2025  
précédemment adopté suite au transfert de la compétence Assainissement au SIPIA de  
la région de l'Isle Adam le 1er janvier 2026 le budget d'assainissement est donc dissous.

A ce titre l'excédent de ce budget doit être transféré au budget de la commune comme  
suit :

Pour le budget d'assainissement,

**Vu** le résultat de clôture de l'Assainissement :

Excédent de fonctionnement : 130 377,67 €

Excédent d'investissement : 26 774,14 €

Pour le budget de la Commune + l'Assainissement

**Vu** les résultats de clôture,

Excédent de fonctionnement : 130 377,67 € (Assainissement) et 364 217,55 €  
(commune)

Excédent d'investissement : 26 774,14 € (Assainissement) et 144 188,70 €  
(commune)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-DA02\_20260422-BF



Conseil Municipal du 22 avril 2026

**DA.02/2026.04.22.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE :**

De reporter l'excédent de fonctionnement soit au compte 002 reporté en recettes de fonctionnement soit 130 377,67 €

De reporter l'excédent d'investissement soit au compte 001 reporté en recettes d'investissement soit 26 774,14 €

**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte, dès  
sa transmission en Préfecture.**

Fait à NERVILLE LA FORET, le 22/04/2026

LE MAIRE, Philippe VAN HYFTE





COMMUNE : 445 NERVILLE LA FORET  
 ARRONDISSEMENT : 95 PONTOISE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE L'ISLE ADAM

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	931 568	29,95	100,18	945 000	283 028	29,95	283 028
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	11 907	69,56	162,83	11 800	8 208	69,56	8 208
Taxe d'habitation (TH)	56 679	15,13	57,53	42 600	6 445	15,13	6 445
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	297 681	297 681		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	297 681
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	297 681	297 681

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Calcul du coefficient de variation proportionnelle			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Produit total souhaité	297 681	1.000 000	29,95
Produit total de référence (total colonne 5)	297 681		69,56
			15,13

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le  
 ID : 095-219504453-20260422-D04\_20260422-BF

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0			1 903	0	0	0	89 449	91 352

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	91 352	389 033
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	297 681	
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026		

À CERGY-PONTOISE

Le 17 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques  
 HELENE CROCQUEVIEILLE



Le 22/04/2026  
 Pour la Commune,

Le Maire,  
 Philippe VAN HYFTE.

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



## MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 RUE SAINT CLAUDE - 95590

NERVILLE-LA-FORET

TELEPHONE : 01 34 69 21 17 - FAX :

01 34 69 18 76

courriel :

[mairie@nerville-la-foret.fr](mailto:mairie@nerville-la-foret.fr)

Site Web : <http://www.nerville-la-foret.fr>

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D06\_20260422-BF



### NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNAL

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante

section	Projet BP 2026	dont déficit reporté en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 100 055,69		494 648,60
INVESTISSEMENT	1 005 839,92		170 962,84
TOTAL	2 254 368,52		

Le budget communal est voté par nature.

#### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### A) LES DEPENSES

##### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 241 443 € contre 212 696,06 € au CFU 2025 due essentiellement certains postes qui évoluent :

Particulièrement les contrats de prestations, les fournitures de voirie, prestations et l'entretien des bois communaux, le poste énergie électrique.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 095-219504453-20260422-D06_20260422-BF



## **2) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel s'établissent à 148 391,75 €, contre 136 692,25 € en 2025 pour prévoir le remplacement du poste de secrétaire de mairie, 2 agents de surveillance de cantine,.

## **3) Subventions et participations (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante s'établissent à 207 086,25 contre 66 248,50 € en raison du compte 65888 regroupant la somme de 130 377 € correspondant au transfert au SIAPA de la région de l'Isle Adam du budget d'assainissement clôturé au 31/12/2026.

## **4) Charges financières (chapitre 66 )**

Les charges d'intérêts d'emprunt s'établissent à 19 241,30 € contre 9 698,93 en 2025 suite à la mise en place au 01/09/2025 d'un emprunt de 350 000 € sur 3 ans pour financer les travaux de l'extension de l'école de l'Orée du bois dans l'attente du versement des subventions attribués par la Région, le Département et la DETR ainsi que le FCTVA sur ces travaux reversés en N+2.

## **5) dotations aux provisions pour risques (chapitre 68 )**

Une dotation aux provisions pour risques est en diminution de 13 000 € par rapport à 2025 afin de provisionner sur des créances à fort risque de ne pas être honorées.

## **B) LES RECETTES**

Une prévision de recette en hausse de 478 211,93 € € par rapport à 2025, plus particulièrement due :

- Au transfert de 130 377,67 € du budget d'exploitation d'assainissement par suite de l'adhésion au 01/01/2026 au SIAPIA de la région de l'Isle Adam
- Au résultat des recettes de fonctionnement 2025 qui s'établie à 140 585.98 €, venant abonder l'excédent antérieur établi à 364 217,55 €

## II) SECTION D'INVESTISSEMENT

### C) LES DEPENSES

Le volume prévisionnel des dépenses d'investissement est de 1 005 839,92 €.

Il prend dans son ensemble les projets d'investissement pour 2026,

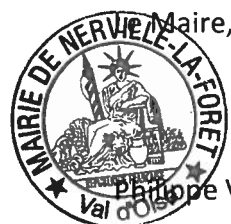
A savoir :

- La fin des travaux des travaux dès juin de l'extension des locaux de l'école et le solde des factures de l'ordre de 250 000 €
- Le transfert du budget d'investissement d'assainissement en débit du 1068 pour 26 774,14 € vers le SIAPIA de la région de l'Isle Adam
- Achat de terrains pour 15 000 € dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible « les coutumes »
- Les études pour l'aménagement du cimetière pour 10 000 €,
- L'Aménagement de l'école de l'Orée du bois,
- Le remboursement du capital des emprunts pour 39 524,88 €
- Le remboursement en grande partie pour l'emprunt pris pour l'extension de l'école de l'Orée du bois pour 250 000 €.

### D) LES RECETTES

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement de 441 714,39 €
- De l'excédent de l'année antérieure de 144 188,70 € auquel est rajouté l'excédent du budget d'assainissement 2025 suite à son transfert au 01/01/2026 pour 26 774,14 €
- Des différentes subventions qui seront versés par la Région, le Département et la DETR pour l'extension de l'école de l'Orée du Bois pour la somme totale de 339 347,61 €
- Du Fonds de voirie de la Communauté de Communes pour 15 000 €
- Du versement du FCTVA 2024 pour 37 815,08 €



*Philippe Van Hyfte*



## MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 RUE SAINT CLAUDE - 95590 NERVILLE-LA-FORET  
TELEPHONE : 01 34 69 21 17 - FAX : 01 34 69  
18 76

courriel : [mairie@nerville-la-foret.fr](mailto:mairie@nerville-la-foret.fr)

Site Web : <http://www.nerville-la-foret.fr>

### NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU CFU 2025

#### ASSAINISSEMENT

section	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025 avec excédent antérieur
EXPLOITATION	11 956,72	20 670,04	130 377,67
INVESTISSEMENT	47 261,31	9646,52	26 774,14
TOTAL	<b>59 218,03</b>	<b>30 316,56</b>	<b>157 151.81</b>

#### I) SECTION D'EXPLOITATION

#### A) LES DEPENSES

##### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges sont essentiellement dues aux amortissements de type linéaire/par année basées sur 35 années d'amortissement des réseaux, soit 9155,27 €

##### 2) Charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent à un prêt pour l'achat des terrain et les études pour la future station d'épuration soit 2065,45 € d'intérêts pour 2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-DA01\_20260422-BF



## **B) LES RECETTES**

Les recettes sont au nombre de deux, à savoir :

Le produit de la taxe d'assainissement via VEOLIA est de 19 814,02 €

- La quote-part sur les subventions reçus sur des travaux d'investissement correspondant au nouveau réseau d'assainissement collectif rue St Claude en 2009 pour 856,02 €. Cette quote-part est également répartie sur 35 ans.
- De l'excédent reporté de l'année antérieure pour 121 664.35 €.

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT**

## **C) LES DEPENSES**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-DA01\_20260422-BF



Les dépenses d'investissement se constituent essentiellement de frais d'études pour l'élaboration de notre futur Schéma Directeur d'Assainissement, pour 12 964,87 € du busage du fossé en sortie de la STEP vers l'exutoire pour 19 800 € et du remboursement du capital du prêt contracté pour l'achat des terrains et des études de la future station d'épuration soit 14 681.83 € pour 2025 1

## **D) LES RECETTES**

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées :

- De l'amortissement de l'année récolté en charges de fonctionnement pour 9155,27 €
- De l'excédent reporté de l'année antérieure pour 64 388,43 €.

Le Maire,

*P. Van Hyfte*



Philippe VAN HYFTE



# MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 RUE SAINT CLAUDE -  
95590 NERVILLE-LA-FORET  
TELEPHONE : 01 34 69 21 17

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU CFU 2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D01\_20260422-BF



### COMMUNE

section	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT DE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025 avec excédent antérieur
FONCTIONNEMENT	481 257,78	621 843,76	140 585,98	364 217,55
INVESTISSEMENT	324 864,64	469 053,34	144 188,70	144 188,70
TOTAL	806 122,42	1 090 897,10	284 774,68	508 406,25

### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A) LES DEPENSES

##### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 212 696,06 € contre 212 689,06 € au CFU 2024.

##### 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 136 692,25 €, contre 138 301,70 € en 2024

Soit légèrement en baisse dus à une baisse d'heures supplémentaires

### 3) autres charges courantes (chapitre 65)

Les autres charges courantes charges s'établissent à 66 248,50 € contre 51 948,46 € en 2024

#### B) LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 095-219504453-20260422-D01\_20260422-BF

S<sup>2</sup>LO

#### 5) La fiscalité

Elle passe de 417 474,81 € en 2024 à 431 108 € en 2025

#### 6) Les dotations et participations

L'ensemble de ces postes a augmenté de 10 000 € essentiellement dû à une dotation pour investissement de l'éducation nationale.

#### 7) les produits exceptionnels

Ils regroupent la prise en charge par l'assurance d'une partie du salaire d'un agent en arrêt et d'un versement d'astreinte sur un dossier d'infraction à l'Urbanisme pour une somme totale de 21 000 €

## II) SECTION D'INVESTISSEMENT

#### C) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement en équipement représentent 324 864 ,64 € principalement liées à la construction d'un parking pour 87 328 € , de la première tranche des travaux de l'extension de l'école de l'orée du Bois pour 168 308,84 €, du matériel de voirie et d'incendie pour 16 000 € ainsi que du remboursement en capital des emprunts pour 52 384,44 €

#### D) LES RECETTES

Principalement le versement d'une avance sur des subventions de la Région, du Département et de la DETR pour l'extension de l'école soit la somme de 50 000 €, du Fonds de voirie de la Communauté de communes pour la création du parking soit la somme de 61 500 €

S'ajoute également le versement d'un prêt de 350 000 € afin de financer les travaux de l'école en l'attente du versement du solde des subventions accordées par nos financeurs

Le Maire,  
Philippe VAN HYFTE

